

# LA FEUILLE D'ORME

## Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°69 hiver 2025

### L'éditorial du maire

Je tiens tout d'abord à remercier notre agent technique communal Nicolas BULACHENKO qui, après 3 ans de service, a décidé de voguer vers de nouveaux horizons. J'ai le plaisir de vous présenter son remplaçant, Cédric MULLER, à qui je souhaite une bonne intégration dans notre belle commune.



Pour les ulmois intéressés, des éléments bétons sont à leur disposition gratuitement sur la parcelle récemment achetée par la commune à côté du rond-point en direction Doué.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année. Didier GUILLAUME



### Le point sur l'Etat Civil cet automne

⊕ Deux ulmois sont arrivés :

Noah LEMARCHAND, né le 25 septembre.

Raphaël HUBERT, né le 28 septembre.

⊕ Deux ulmois nous ont quittés :

Madame Marguerite HEITZ, décédée le 09 octobre à l'âge de 89 ans.

Monsieur Jackie CHAPIN, décédé le 22 novembre à l'âge de 71 ans.

### Dates à retenir

- AG du Comité des Fêtes le vendredi 16 janvier à 20H30 à la salle des fêtes du Mousseau.
- Vœux communaux le samedi 17 janvier à 16h00 à la salle des fêtes du Mousseau.
- Randonnée pédestre et VTT de l'A.P.E. le dimanche 22 février aux Ulmes.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 14 mars à la salle de la Maligny.
- Randonnée découverte du Comité des Fêtes le dimanche 22 mars à la salle de la Maligny.
- Repas communal des ainés le **mercredi 08 avril** à la salle des fêtes du Mousseau.

### La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	10H - 12H « Urbanisme »	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 10H à 12H
Mardi	FERME	Didier GUILLAUME (Maire) sur rendez-vous de 14H à 15H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) sur rendez-vous de 14H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H - 12H	Thierry BOURASSEAU (Adjoint) de 9H à 12H
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat : 02.41.67.00.40

Mail : [mairie.lesulmes49@orange.fr](mailto:mairie.lesulmes49@orange.fr) - Site internet : [www.lesulmes.mairie49.fr](http://www.lesulmes.mairie49.fr)

Guichet unique pour l'urbanisme : <https://saumurvaldeloire.geosphere.fr/guichet-saumur/Login/Particulier>

## Familles Rurales

### - Samedi 10 janvier 2026 de 14h30 à 17h00 - Salle du Mousseau :

Tous les Ulmois sont invités à passer une **après-midi festive** et intergénérationnelle à la salle du Mousseau au cours de laquelle nous vous proposons de jouer. Les habitants sont invités à ramener leurs propres jeux pour les faire découvrir. En fin d'après-midi, nous vous offrirons un goûter à base de galette.

### - Lundi 19 janvier 2026 de 19h à 21h - Salle du Mousseau :

Soirée découverte de la **sophrologie** avec Christine RENAUDIN.

Places limitées : réservation nécessaire (06.83.45.79.84)

### - Samedi 7 février à partir de 19h30 - Salle de la Maligny :

**Soirée fouées sur le thème "Chic & Choc".** Réservations nécessaires au 06.50.42.50.05 (toutes les infos dans le flyer et sur notre site + page Facebook)

#### Autres dates à retenir :

- Dimanche 29 mars : La troupe des Ephémères viendra jouer sa nouvelle pièce aux Ulmes. Nous avons été désolés de ne pouvoir accueillir tous les Ulmois lors de la représentation de novembre, faute de places alors pensez à réserver au plus vite (06 42 99 55 78). Plus d'infos à venir prochainement sur notre site + page Facebook)

- Lundi 06 avril de 10h à 12h : prochain troc jardin + chasse aux œufs (à proximité du lavoir des Ulmes).



## Informations diverses

- Le directeur de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2023 est en cours pour la rentrée de septembre 2026.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès du secrétariat de la mairie.
- Ceux qui désireraient découvrir la crèche de Noël restaurée par M. Michel GUIBERTEAU dans l'église St Vincent, doivent appeler Mme Michelle CHAMPION au 06.74.86.56.22.

## Réforme mode de scrutin - communes moins de 1000 habitants

Les lois organique et ordinaire du 21 mai 2025, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, modifient le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants. Elles s'appliqueront dès les élections municipales de mars 2026.

### La réforme en bref / ce qui change :

- Généralisation du **scrutin de liste paritaire** (alternance stricte H/F ou F/H).
- Possibilité pour les candidats de déposer des **listes « incomplètes »** (-2 candidats par rapport à l'effectif légal du conseil municipal) :

#### **De 500 à 999 hab.**

<b>Effectif légal</b>	15
<b>Incomplétude acceptée</b>	Au minimum 13 candidats
<b>Candidats supplémentaires</b>	Au maximum 17 candidats

- **Fin du panachage** : les bulletins de vote seront nuls si adjonction ou suppression de noms ; modification de l'ordre de présentation des candidats ; ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un État membre de l'UE autre que la France.
- Élection acquise dès le premier tour si une ou deux listes sont candidates ou si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. **Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour.**
- **Plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour :**
  - les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour.
  - une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour.
- Le conseil municipal est complet ou **réputé complet** et peut procéder à l'élection du maire et des adjoints dès lors qu'il a au moins :

#### **Nombre d'habitants Composition complète du CM Composition réputée complète du CM**

<b>Entre 500 et 999</b>	15	13
-------------------------	----	----

- **Élection des adjoints au scrutin de liste paritaire** (alternance stricte H/F ou F/H) à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée) :
- L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.
- Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoint, dans la limite de 30% de **l'effectif légal** du conseil, arrondi à l'entier inférieur (article L. 2122-2 du CGCT) **OU** dès lors qu'il est fait application de l'exception d'incomplétude au conseil municipal, dans la limite de 30% **l'effectif réel** (article L. 2121-2-1 du CGCT). **Pas de possibilité de présenter une liste incomplète de candidats aux fonctions d'adjoints.**
- En cours de mandat, en cas de vacance d'un siège d'adjoint, le respect de la parité n'est pas exigé pour procéder au remplacement.



RETRouvez les déchets acceptés et refusés dans l'appli Kyrielle !

## CONSIGNES DE TRI PAPIERS ET EMBALLAGES

...En vrac ou en sacs obligatoirement transparents dans votre bac



→ Journaux, magazines et publicités



→ Courriers, feuilles et enveloppes



→ Livres et cahiers



→ Annuaires et catalogues



→ Tous les emballages et briques en carton



→ Tous les emballages en métal, même les petits



→ Bouteilles et flacons



→ Tous les emballages en plastique



→ Bocaux et pots



→ Détchets résiduels non recyclables non réutilisables



...Uniquement en sacs bien fermés dans votre bac



→ Cartons pliés



→ Déchets résiduels non recyclables non réutilisables



→ Déchets résiduels non recyclables non réutilisables

**ORDURES MÉNAGÈRES**

## GROS CARTONS



## SEPTEMBRE

	<b>JANVIER</b>	<b>MARS</b>
Vendredi 2	A	B
Jeudi 5	A	B
Jeudi 12		
Jeudi 19		
Jeudi 26		
Jeudi 29		

	<b>MAI</b>	<b>JUIN</b>
Jeudi 7	A	B
Vendredi 15		
Jeudi 21		
Vendredi 29		
Jeudi 25		
Jeudi 23		
Jeudi 30		

	<b>OCTOBRE</b>	<b>NOVEMBRE</b>
Jeudi 1	A	B
Jeudi 8		
Jeudi 15		
Jeudi 22		
Jeudi 29		

	<b>JUILLET</b>	<b>Août</b>
Jeudi 2	A	B
Jeudi 9		
Vendredi 17		
Jeudi 24		
Jeudi 31		

	<b>DÉCEMBRE</b>
	A

## 1 Vous habitez...

A DÉNEZÉ-SOUS-DOUÉ | DISTRÉ | FORGES  
MEIGNÉ | ROU-MARSON | ST.-GEORGES-DES-SEPT-  
VOIES | LE THOUREIL | LES ULMES | VERRIE

B BROSSAY | COURLÉON | GRÉZILLÉ | JUMELLES  
LA LANDE-CHASLES | LOUERRE | NOYANT-LA-PLAINE  
LE PUY-NOTRE-DAME | VAUDELNAY | VERNANTES

VERNOIL-LE-FOURRIER

## 2 Votre jour de collecte est le

**JEUDI**

## 3 Votre type de collecte

## 4 Jour férié = collecte reportée

Toutes les collectes sont décalées d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Ces reports de collecte sont notés en bleu dans le calendrier.

# CALENDRIER 2026

COLLECTE DES  
DÉCHETS MÉNAGERS



Emballages recyclables ou Ordures ménagères